



## **Coronavirus : tous contaminés... par la prévention ? A mes amis(ies) préventeurs**

Pourra-t-on encore dire ou sous-entendre devant vous que si les questions de santé, de sécurité, de respect de l'environnement sont des sujets dont il faut certes s'occuper sérieusement, ils ne sauraient cependant égaler, concurrencer, entraver les impératifs économiques et financiers, l'augmentation des chiffres d'affaires et des bénéfices, qui, comme « chacun le sait », sont le vrai carburant du progrès social et à la pérennité de l'emploi.

Avez-vous remarqué que depuis quelques jours, coronavirus oblige, certains des plus hauts dirigeants d'importantes entreprises encore en activité, s'intéressent, en direct à la télévision, à la prévention des risques encourus par leurs salariés et clients ? Qu'ils martèlent avec pertinence l'indiscutable primauté sur la production et sur leurs ventes, d'abord de la prévention collective (distance de courtoisie, consignes à donner et à faire respecter) puis de la prévention individuelle (masques, lavage des mains, etc...) et prêchent une vraie ritualisation de la démarche préventive.

La santé pourrait-elle concurrencer la finance et la maladie tuer l'entreprise ?

Et si du coup, étaient prises au sérieux les lois du 27 mars 2017 et 22 mars 2019 ?

- Cette loi du 27 mars 2017 qui invite les sociétés donneuses d'ordre à établir un plan de vigilance pour identifier notamment les risques en matière de santé, de sécurité des personnes et de l'environnement, plan de vigilance mais aussi d'action pour éviter le pire.
- Cette loi du 22 mars 2019, dit loi PACTE, qui dispose qu'au-delà des profits que l'entreprise doit réaliser, elle doit aussi prendre en compte « les enjeux sociaux et environnementaux de son activité » intégrer dans ses statuts sa « raison d'être », c'est-à-dire les principes dont elle se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens.

Doit-on attendre une situation aussi désastreuse que celle que nous vivons pour changer de « logiciel », pour que toutes les forces vives de l'entreprise (et par seulement les préventeurs) identifient, évaluent les risques pour la santé physique et mentale et pour l'environnement, élaborent de vrais plans d'action mis effectivement en application sur les lieux du travail, pour que cette démarche soit réalisée en permanence, au plus haut niveau et avec la même importance que celle que l'on donne aux projets stratégiques, économiques, organisationnels de l'entreprise ?

... Au fait, ne serait-ce pas le moment pour que le préventeur, assis à côté du directeur financier, participe à tous les CODIR et conseils d'administration ?

Michel LEDOUX  
Avocat Fondateur  
SCP LEDOUX & Associés